

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la rue du Centenaire à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant un déménagement. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Rue du Centenaire**
Début : **Jeudi, 27 janvier 2022 à 08h30**
Fin : **Jeudi, 27 janvier 2022 à 12h00**
Motif : Déménagement
Règlement : GRE-015-2022

Grevenmacher, le 21 janvier 2022

La secrétaire adjointe,
pour la secrétaire empêchée
contreseing Art. 74 de la loi communale


Carole Clemens



Le bourgmestre


Léon Gloden